

Limoges, le 28 mai 2020

l'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Cabinet de l'Inspectrice
d'académie

Téléphone
05 55 11 42 93

Mél
cabinet.ia87@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/dsden87/>

Adresse postale
Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
13 rue François Chénieux
CS 13123
87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique
5, allée Alfred Leroux
Limoges

Nous voilà dans la dernière période scolaire d'une année scolaire fort inédite. Je vous propose un bilan d'étape sur cette reprise des écoles et quelques perspectives.

Aujourd'hui, l'ensemble des 252 écoles publiques du département de la Haute-Vienne ont ré ouvert leurs portes pour accueillir vos enfants dans le respect des règles sanitaires.

L'inspectrice-inspecteur de la circonscription, le directeur-directrice de l'école, les enseignants et enseignantes attachés à l'école de votre enfant ont œuvré en continue avec l'équipe municipale pour co-construire les organisations de cet accueil les plus pertinentes. Je les en remercie vivement.

Le dispositif évolue au fil des jours et vous notez les nombreuses données à prendre en compte et à articuler (capacité maximum d'accueil de l'école, situation et demandes des familles, circuits des transports, restauration, entretien des locaux, mise en place du périscolaire, emplois de temps équilibrés entre le présentiel et le distanciel, informations relatives à l'évolution du virus).

La circulaire du 3 juin 2020 relative à la deuxième phase de réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages précise que les enfants peuvent se trouver dans une à plusieurs des situations suivantes :

- à l'école, en classe ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- en étude / garderie si les locaux et les moyens de la commune le permettent ;
- en activité grâce à un accueil organisé en lien ou par les communes dans le cadre de ce dispositif Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C).

Lorsque leur nombre le permet, les élèves ont cours toute la semaine. A défaut, leur accueil est organisé par rotation, tous les élèves volontaires ayant vocation à bénéficier, au sein d'une même classe, du même temps d'enseignement à l'école. Parce que l'obligation d'instruction s'impose à tous, l'élève qui n'est pas en présentiel continue de bénéficier de la continuité pédagogique par un enseignement à distance.

La compréhension et la créativité de tous les acteurs de la communauté éducative sont nécessaires pour articuler au mieux ces différentes organisations.

Un autre sujet, une question peut concerner les personnels et les familles. Saurions nous faire ensemble et au mieux en cas de suspicion de cas COVID ou de cas positif ? L'expérience nous a appris que cela est possible dès lors que chacun des adultes vise la résolution du problème de façon



coopérative, raisonnée et en respect des champs de compétence des intervenants. L'exercice est exigeant mais possible.

Vos questions et attentes restent également nombreuses sur cette organisation scolaire de fin d'année et sur les modalités de préparation de la rentrée 2020. Là aussi, les réponses se construisent en faisant appel à l'esprit de coopération, d'équité et d'invention des différents acteurs de la communauté scolaire. Nous aurons à construire ensemble des réponses.

Je terminerai en rappelant qu'après le directeur d'école et l'enseignant de votre enfant, les inspecteurs sont vos premiers interlocuteurs comme ils le sont pour les maires, les personnels, les partenaires du territoire sur lequel ils interviennent.

Les équipes de la DSDEN sont attentives à la situation de chacune des écoles et l'accompagnement se réalisera dans le cadre réglementaire, éthique et déontologique qui nous est imparti.
Je vous remercie par avance pour votre contribution.

Jacqueline Orlay